

**Complément d'avis n° 2020/10-06
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier
(ENSC Montpellier)**

Objet

Demande de mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour les diplômés suivants :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier

- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier ;
- Vu le rapport établi par Claire PEYRATOUT (membre de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 mars 2024 ;

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission donne un avis favorable à la mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier mentionné ci-dessus.

Complément d'avis délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 13 mars 2024



La présidente
Elisabeth CRÉPON